

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Ports départementaux : partenariat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) et la Direction des Routes et des Ports confiant au LDA la réalisation de la mission précisée dans le rapport,
- d'approuver la dépense de 26 625,60 € qui sera imputée sur l'article 604-1 du budget annexe des ports,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation de ce partenariat.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**